

ÉTIQUETTE DU CONTENANT

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

WILSON MCPA AMINE 500 HERBICIDE LIQUIDE

Pour la suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges dans les céréales, le lin, les pois de grande culture, la luzerne, les graminées, le maïs et le gazon.

AGRICOLE

GARANTIE : MCPA présent sous forme de sel de diméthylamine... 500 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 15729 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 10 L (4 L) (20 L) (205 L)

Agrium Advanced Technologies RP Inc.
10, rue Craig
Brantford (Ontario)
Canada N3R 7J1
519-757-0077

Renseignements généraux : L'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson contient 500 g d'équivalent acide par litre et est recommandé pour la suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges dans les céréales, le lin, les pois de grande culture, la luzerne, les graminées, le maïs et le gazon. L'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson doit être appliqué par pulvérisations uniformes dans 50 à 200 L d'eau par hectare.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage :

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

PRÉCAUTIONS : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Exposition en milieu professionnel – équipement de protection individuelle et délais de sécurité :

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.
- Sauf indication contraire, pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement.
- Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.
- Pour les graminées et les légumineuses établies, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 90 jours.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond, puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver soigneusement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

Conserver le produit dans son contenant d'origine durant l'entreposage. Ne pas permettre le contact de la pulvérisation, de son brouillard, des vapeurs visibles ou invisibles ou de l'air imprégné de la brume ou des vapeurs du jet avec d'autres plantes. Si des plantes sensibles au MCPA ou au 2,4-D poussent dans un rayon de 400 m de la surface traitée, retarder l'application jusqu'à ce qu'un léger vent pousse la pulvérisation dans le sens opposé aux plantes sensibles. Éviter de pulvériser par temps chaud et sec. Pour éviter que le jet pulvérisé se répande, utiliser de grandes quantités d'eau et pulvériser la solution à basse pression au moyen de gicleurs à grosses gouttes. Les plantes sensibles comprennent :

betteraves à sucre
choux
choux-fleurs

haricots
navets
raisins

tabac
tomates
tournesol

ainsi que de nombreuses autres plantes des champs et ornementales, cultures de légumes et cultures de fruits. Ne pas contaminer les étendues d'eau et les cours d'eau, ni l'eau consommée par le bétail ou utilisée à des fins domestiques. Ne pas ranger le contenant ouvert près des aliments, de la nourriture des animaux, des semences, des engrais ou des pesticides, y compris les insecticides, les fongicides et les herbicides, sauf ceux qui renferment du MCPA ou qui servent à éliminer les broussailles. Les pulvérisateurs qui ont servi à l'application de l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson ne devraient pas être utilisés pour appliquer d'autres pesticides sur les plantes sensibles au 2,4-D ou au MCPA. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les

concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BROCHURE

GROUPE 4 HERBICIDE

WILSON MCPA AMINE 500 HERBICIDE LIQUIDE

Pour la suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges dans les céréales, le lin, les pois de grande culture, la luzerne, les graminées, le maïs et le gazon.

AGRICOLE

GARANTIE : MCPA présent sous forme de sel de diméthylamine... 500 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 15729 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 10 L (4 L) (20 L) (205 L)

Agrium Advanced Technologies RP Inc.
10, rue Craig
Brantford (Ontario)
Canada N3R 7J1
519-757-0077

Renseignements généraux : L'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson contient 500 g d'équivalent acide par litre et est recommandé pour la suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges dans les céréales, le lin, les pois de grande culture, la luzerne établie, les graminées, le maïs et le gazon. L'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson doit être appliqué par pulvérisations uniformes dans 50 à 200 L d'eau par hectare.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Mélange : Mettre d'abord dans le réservoir du pulvérisateur la moitié de la quantité d'eau indiquée; ensuite, ajouter l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson en agitant et finalement le restant de l'eau tout en continuant d'agiter. Agiter afin d'assurer l'uniformité de la bouillie de pulvérisation.

MODE D'EMPLOI : NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Zones tampons pour protéger les habitats terrestres :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Céréales, lin, graminées, gazon en plaques, maïs, alpiste des Canaries (<i>Phalaris canariensis</i>), légumineuses	1	1	1	1	4

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Doses maximales d'application et nombre maximal d'applications par année

Catégorie d'utilisation	Dose maximale pour une seule application (g e.a. de MCPA/ha)	Dose maximale cumulative par saison (g e.a. de MCPA/ha)	Nombre maximal d'applications par année
Gazon fin	1700	—	2
Légumineuses (semis)	300	300	1
Graminées établies (foin et fourrage)	1120	2240	2
Orge	875	875	1
Avoine	875	875	1
Seigle	875	875	1
Blé	875	875	1
Mais (de grande culture)	850	850	1
Lin	875	875	1

Ne pas excéder les doses de traitement données dans le tableau pour chacun des produits.

Suppression sélective des mauvaises herbes dans les petites céréales (non contre-ensemencées de légumineuses) : Traiter les céréales d'automne au printemps, entre le tallage complet et le stade du gonflement. Les mauvaises herbes n'ont pas toutes la même sensibilité au MCPA, et tous les types ne peuvent être supprimés de façon satisfaisante dans les céréales. La quantité d'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson à utiliser dépendra de la sensibilité des mauvaises herbes et de la capacité des céréales à tolérer cette quantité d'herbicide. Voir le tableau sous DOSES DE TRAITEMENT : Doses suggérées pour les céréales et le lin (non contre-ensemencés de légumineuses).

Suppression sélective des mauvaises herbes dans les petites céréales contre-ensemencées de légumineuses : L'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson peut être employé pour les céréales mélangées à la luzerne (sauf du type Flemish comme la luzerne Alfa ou Dupuits), ainsi que le trèfle rouge, ladino et alsike. Ne pas l'utiliser sur les céréales mélangées au mélilot ou au lotier. Pulvériser à raison d'au plus 700 mL/ha sur le trèfle rouge, ladino ou alsike quand les légumineuses ont atteint le stade de 2 ou 3 feuilles trifoliées.

DOSES DE TRAITEMENT : Doses suggérées pour les céréales et le lin (non contre-ensemencés de légumineuses).

MAUVAISES HERBES MIXTES	STADE DE CROISSANCE / CONDITIONS ATMOSPHERIQUES	L/ha	GRAMMES (MATIÈRE ACTIVE) PAR HECTARE	HECTARES TRAITÉS PAR LITRE
Vulnérables				
Bardanette épineuse	Jeunes plantes (2 à 4	0,70	350	1,3
Sagesse-des-chirurgiens	feuilles) poussant			
Kochia à balais	rapidement			
Chénopode blanc		à	à	à
Moutardes				

Laitue scariole				
Herbe à poux				
Ansérine de Russie	Mauvaises herbes en	1,1	550	0,8
Bourse-à-pasteur	bourgeon			
Tabouret des champs	Temps sec ou frais			
	Envahissement massif			
Comme ci-dessus et plus résistantes				
*Laitue bleue	Jeunes plantes (2 à 4	(1,4)	(700)	0,7
Moutarde des chiens	feuilles) poussant			
*Liseron des champs	rapidement			
*Euphorbe éssule				
Amarante à racine rouge		à	à	à
*Renouée liseron				
Renouée				
Amarante blanche				
* Chardon des champs	Mauvaises herbes en	(1,75)	(875)	0,5
	bourgeon			
*Laiteron des champs	Temps sec ou frais			
	Envahissement massif			
Soude roulante				
*Ortie royale				

Les taux plus élevés (entre parenthèses) peuvent causer des dégâts qui seront fréquemment compensés par un rendement plus abondant d'une récolte dont la pousse a été moins entravée par les mauvaises herbes.

* Suppression des parties aériennes seulement.

NOTE sur l'ortie royale : Cette mauvaise herbe est tout à fait résistante au 2,4-D. L'ester ou l'amine donnera une suppression satisfaisante des parties aériennes.

Blé, orge, seigle : L'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson est utilisé pour supprimer les mauvaises herbes vulnérables dans le blé, l'orge ou le seigle. Les traitements doivent être faits à partir du stade de trois feuilles entièrement développées jusqu'au stade précoce de la feuille paniculaire, et de nouveau à partir du stade laiteux jusqu'à la maturité complète. Les traitements faits entre la levée et le stade de trois feuilles risquent de nuire aux récoltes, mais il y a moins de risque si on utilise l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson au lieu de l'amine du 2,4-D. Le blé d'hiver et le seigle d'automne doivent être traités au début du printemps, dès que les mauvaises herbes commencent à pousser et avant que les céréales atteignent le stade du gonflement.

Avoine : L'avoine tolère mieux le MCPA que le 2,4-D. Pulvériser lorsque les conditions des mauvaises herbes justifient le traitement, jusqu'au stade du gonflement (de la feuille paniculaire).

Lin (ne pas employer sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) : Traiter à l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson lorsque les plantes ont atteint 5 cm de haut jusqu'avant le bourgeonnement. Les doses d'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson supérieures à 1,2 L/ha peuvent retarder la maturité, bien que ce délai soit plus que compensé habituellement par un rendement plus élevé imputable à la suppression des mauvaises herbes. En portant les volume d'eau jusqu'à 150 L/ha, on réduit habituellement le risque de nuire aux récoltes.

Pois de grande culture : Les pois de grande culture devraient être traités à l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson à raison de 0,75 L/ha et en n'utilisant pas moins de 150 L d'eau par hectare lorsque les plantes ont 10 à 18 cm de haut. Les pois de grande culture destinés au fourrage devraient être traités à l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson à raison de 0,60 L/ha en n'utilisant pas moins de 150 L d'eau par hectare lorsque les plantes ont 10 à 18 cm de haut.

Luzerne et graminées établies – Ouest du Canada : Pour supprimer les mauvaises herbes vulnérables, telles que la prèle des champs, le cranson dravier, la bourse-à-pasteur et d'autres espèces vivaces ou annuelles d'hiver, pulvériser l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson à raison de 1,2 à 2 L/ha avant que les légumineuses et les graminées commencent à germer au printemps. Un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 90 jours.

Maïs : Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, pulvériser l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson à raison de 0,6 à 1,2 L/ha comme traitement global jusqu'à ce que les plantes atteignent 15 cm de haut. Lorsque les plantes auront atteint cette hauteur de 15 cm, on devrait utiliser un traitement dirigé. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

Terrains de golf, pelouses et gazon (sauf l'agrostide) : Utiliser de 2,25 à 2,75 L/ha (25 mL/100 m²) d'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson dans pas moins de 400 L d'eau pour obtenir un recouvrement satisfaisant. Pour supprimer les mauvaises herbes au maximum, il est préférable d'appliquer l'herbicide au printemps ou au début de l'automne alors que les mauvaises herbes poussent activement. Le trèfle et l'agrostide pourraient être endommagés. Employer les doses réduites sur l'agrostide. Ne pas utiliser sur le mélilot.

Mauvaises herbes vulnérables : Ansérine de Russie, bardane, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, carotte sauvage, chénopode blanc, fausse herbe à poux, hélianthe des prairies, kochia, laitue scariole, lampourde, moutarde des oiseaux, moutardes, pissenlit, plantain, prêle *, radis sauvage, sagesse-des-chirurgiens, tabouret des champs. **Mauvaises herbes plus résistantes :** Amarante à racine rouge, amarante blanche, chardon des champs, euphorbe à feuilles de serpolet, euphorbe ésole*, grande herbe à poux, laiteron des champs, laitue bleue*, lépidie densiflore, liseron des champs*, moutarde des chiens, ortie royale, patience crépue, petite herbe à poux, renouée liseron, salsifis majeur, sarrasin de Tartarie, stellaire moyenne, moutarde tanaïs.

* Suppression des parties aériennes seulement.

Mélanges en réservoir : Employer les mélanges en réservoir seulement quand ils sont homologués et recommandés. Lire et suivre toutes les directives des étiquettes des deux produits mélangés dans le réservoir. Suivre les instructions données ci-dessous pour le remplissage du réservoir quand on prépare un tel mélange :

1. Remplir le réservoir à moitié plein d'eau.
2. Verser d'abord l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson, puis ajouter l'autre herbicide.
3. Achever de remplir le réservoir avec de l'eau.
4. Employer 100 à 200 L d'eau à moins d'avis contraire.
5. Ne pas dépasser une pression de 275 kPa.

Herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson + Banvel® 480 (marque déposée de BASF Corporation)			
Cultures :	Blé, orge		
Stade du traitement :	Voir les étiquettes du MCPA et de Banvel		
Mauvaises herbes vulnérables :	Les mauvaises herbes vulnérables au MCPA plus le chardon des champs, le laiteron des champs, la renouée liseron, la renouée scabre, la saponaire des vaches, l'ortie royale et la renouée persicaire.		
Doses de traitement :			10 L de produit traitent
Blé	Herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson	750 mL/ha	13,3 ha
	+ Banvel® 480	290 mL/ha	34,5 ha
Orge	Herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson	850 mL/ha	11,7 ha
	+ Banvel® 480	230 mL/ha	43,5 ha

Herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson + Sencor[®] 500 (marque déposée de Bayer AG) (Ouest canadien seulement)			
Cultures :	Orge du printemps, blé du printemps		
Stade du traitement :	Après la levée des mauvaises herbes et alors que la culture est au stade de 3 à 5 feuilles.		
Mauvaises herbes vulnérables :	Les mauvaises herbes vulnérables au MCPA plus l'ortie royale, la stellaire moyenne, le colza spontané et le sarrasin de Tartarie		
Doses de traitement :			10 L de produit traité
Orge du printemps	Herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson	1 L/ha	10 ha
	+ Sencor [®] 500	275–500 mL/ha	20–36,1 ha
Blé du printemps	Herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson	1 L/ha	10 ha
	+ Sencor [®] 500	275–475 mL/ha	20–23,5 ha

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage :

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

GESTION DE LA RÉSISTANCE : Gestion de la résistance à l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de

suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Agrium Advanced Technologies au 1-800-461-6471 ou au www.agriumat.com.

PRÉCAUTIONS : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Exposition en milieu professionnel – équipement de protection individuelle et délais de sécurité :

- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.
- Sauf indication contraire, pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond, puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver soigneusement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle

séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

Conserver le produit dans son contenant d'origine durant l'entreposage. Ne pas permettre le contact de la pulvérisation, de son brouillard, des vapeurs visibles ou invisibles ou de l'air imprégné de la brume ou des vapeurs du jet avec d'autres plantes. Si des plantes sensibles au MCPA ou au 2,4-D poussent dans un rayon de 400 m de la surface traitée, retarder l'application jusqu'à ce qu'un léger vent pousse la pulvérisation dans le sens opposé aux plantes sensibles. Éviter de pulvériser par temps chaud et sec. Pour éviter que le jet pulvérisé se répande, utiliser de grandes quantités d'eau et pulvériser la solution à basse pression au moyen de gicleurs à grosses gouttes. Les plantes sensibles comprennent :

betteraves à sucre	haricots	tabac
choux	navets	tomates
choux-fleurs	raisins	tournesol

ainsi que de nombreuses autres plantes des champs et ornementales, cultures de légumes et cultures de fruits. Ne pas contaminer les étendues d'eau et les cours d'eau, ni l'eau consommée par le bétail ou utilisée à des fins domestiques. Ne pas ranger le contenant ouvert près des aliments, de la nourriture des animaux, des semences, des engrais ou des pesticides, y compris les insecticides, les fongicides et les herbicides, sauf ceux qui renferment du MCPA ou qui servent à éliminer les broussailles. Les pulvérisateurs qui ont servi à l'application de l'herbicide liquide MCPA Amine 500 Wilson ne devraient pas être utilisés pour appliquer d'autres pesticides sur les plantes sensibles au 2,4-D ou au MCPA. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))